



PROCES VERBAL RECTIFICATIF

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion électronique du :	Mardi 11 Octobre 2023 à 18h30
Présents :	MM. Jean-Paul COLMART, Jean-Marc OUDIN. Bertrand GAUDRILLER, Pascal ROTON, Nicolas RUEFF, Francis GORGERIN, Gilles MOREAU
Excusés :	MM.

1 – Situation de l'AS Loisy Sur Marne

Sur le PV de notre commission du 19 juin 2023, il est indiqué que le club de Thiéblemont est en 2^{ème} année d'infraction.

Alors que le 21/11/2022, l'arbitre M. Griffith David validait sa licence Arbitre suite à sa formation. Ayant bien effectué le nombre de matchs requis, il couvrait bien le club de Thiéblemont. La commission rectifie et classe Thiéblemont en règle au 1^{er} juin 2023.

Le club de Thiéblemont ayant changé de nom, s'appelant désormais, AS Loisy sur Marne, ce dernier est bien en règle.

Nous avons constaté le changement de club de M. Griffith David vers l'ASPTT Châlons.

• M. GRIFFITH David ayant été formé par l'AS Loisy sur Marne, celui-ci bénéficiera de la couverture pendant deux saisons, sauf si M. Griffith cesse d'arbitrer.

• Cet arbitre ayant démissionné pour raisons personnelles sera comptabilisé vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour le club de l'**ASPTT CHALONS** à partir de la saison 2027/2028. Sauf s'il cesse d'arbitrer.

• Le droit de mutation pour cet arbitre de District 500€ sera débité à l'ASPTT Châlons, 2027 conformément à l'article 35.4 des nouveaux Statuts de l'Arbitrage, et géré par la CDSA Marne.

La prochaine réunion de la commission est fixée **au Lundi 11 Mars 2024 à 18 H 30**

Le président
Jean-Marc OUDIN

Le secrétaire
Pascal ROTON